

LE CHIFFRE
DU MOIS

71%

C'est la proportion de l'emploi salarié
des PME et micro-entreprises
situé en dehors des métropoles.

L'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai a montré la fracture entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux. Or, 71% des établissements et des salariés des PME et micro-entreprises sont implantés en dehors des 11 métropoles au sens de la loi NOTRe (source INSEE,

Connaissance locale de l'appareil productif 2014). Seules les Régions, pilotes du développement économique du territoire, peuvent mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement généralisé de l'ensemble des petites et moyennes entreprises, et adapté aux spécificités locales.

LA LETTRE DES RÉGIONS

●●● MAI 2017 - N°13



BIODIVERSITÉ

Un atout pour les territoires

Depuis les lois MAPTAM et NOTRe adoptées en 2014 et 2015, les Régions sont les chefs de file pour la préservation de la biodiversité. Elles définissent et mettent en œuvre une stratégie régionale. Certaines Régions saisissent l'opportunité donnée par la loi de

créer une Agence régionale de la biodiversité, conjointement avec l'Agence française de la biodiversité. Avec l'ambition d'emmener tous les territoires à la reconquête de la biodiversité, au-delà des espaces remarquables. Et d'en montrer les opportunités.





Le bocage bourguignon, un paysage préservé.

Un cadre de référence et d'intervention partagé

La Région Bourgogne-Franche-Comté se dote d'une stratégie pour la biodiversité co-construite avec tous les acteurs du territoire.

PROJET ET ACTION

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Région Bourgogne-Franche-Comté fait de la protection de la biodiversité l'une de ses priorités en s'appuyant sur son rôle de chef de file. Elle renforce aujourd'hui son action en menant une démarche d'élaboration d'une Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), articulée avec la préfiguration d'une Agence régionale de la biodiversité (ARB) et la structuration à l'échelle de la nouvelle Région d'un Observatoire (ORB) et d'un Géovisualiseur de la biodiversité. La SRB constituera à terme un cadre de référence et d'intervention partagé par et pour tous les acteurs régionaux

visant une meilleure préservation de toutes les composantes de la biodiversité. Cette démarche de co-construction est source d'innovation et d'expérimentation. Elle doit permettre de concrétiser de nouveaux partenariats et d'aboutir à la structuration d'une gouvernance locale de la biodiversité.

Un capital pour l'avenir

Cette démarche participative a été officiellement engagée le 28 février 2017 à Besançon et sera poursuivie d'ateliers de co-construction et de temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire : usager, citoyen, entreprise, collectivité...

L'acteur central qui aura pour mission de valoriser les différents actifs de ce projet sera l'ARB, à travers la création d'une communauté d'acteurs et d'actions, multi-échelles et multi-thématiques. La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite ainsi faire reconnaître la biodiversité comme un capital pour l'avenir.

Ce projet a donné lieu à un dépôt de candidature au titre de l'appel à projets du Programme d'investissements d'avenir (PIA) « sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité ».

CONTACT

MARIE THOMAS
marie.thomas@bourgognefranchecombe.fr



3 QUESTIONS À...

Amanda Miché
Directrice de l'environnement
et de la transition énergétique

« L'AGENCE RÉGIONALE, UNE PORTE D'ENTRÉE POUR LES ÉLUS »

CENTRE-VAL DE LOIRE

Quelle est la politique de la Région pour la biodiversité ? A.M. Depuis 2011, nous allons au delà de nos compétences obligatoires avec une Stratégie régionale pour la biodiversité, qui est intégrée dans l'ensemble des politiques régionales. Ainsi, dans nos contrats régionaux de solidarité territoriale avec les territoires de projet, 5% des crédits sont sanctuarisés pour la biodiversité. Cela représente 2,5 M€ chaque année, l'équivalent de notre budget pour les

espaces remarquables. Pour nous, la biodiversité est un facteur de développement sur le territoire. **Que va apporter la future agence régionale ?** A.M. Aujourd'hui on a des appels à projets, des crédits. Mais on peine à faire sortir des projets concrets sur les territoires hors espaces remarquables. Les intercommunalités n'ont pas l'ingénierie pour les monter. L'ARB sera l'entrée vers laquelle les élus se tourneront. Elle pourrait accompagner les maîtres d'ouvrage

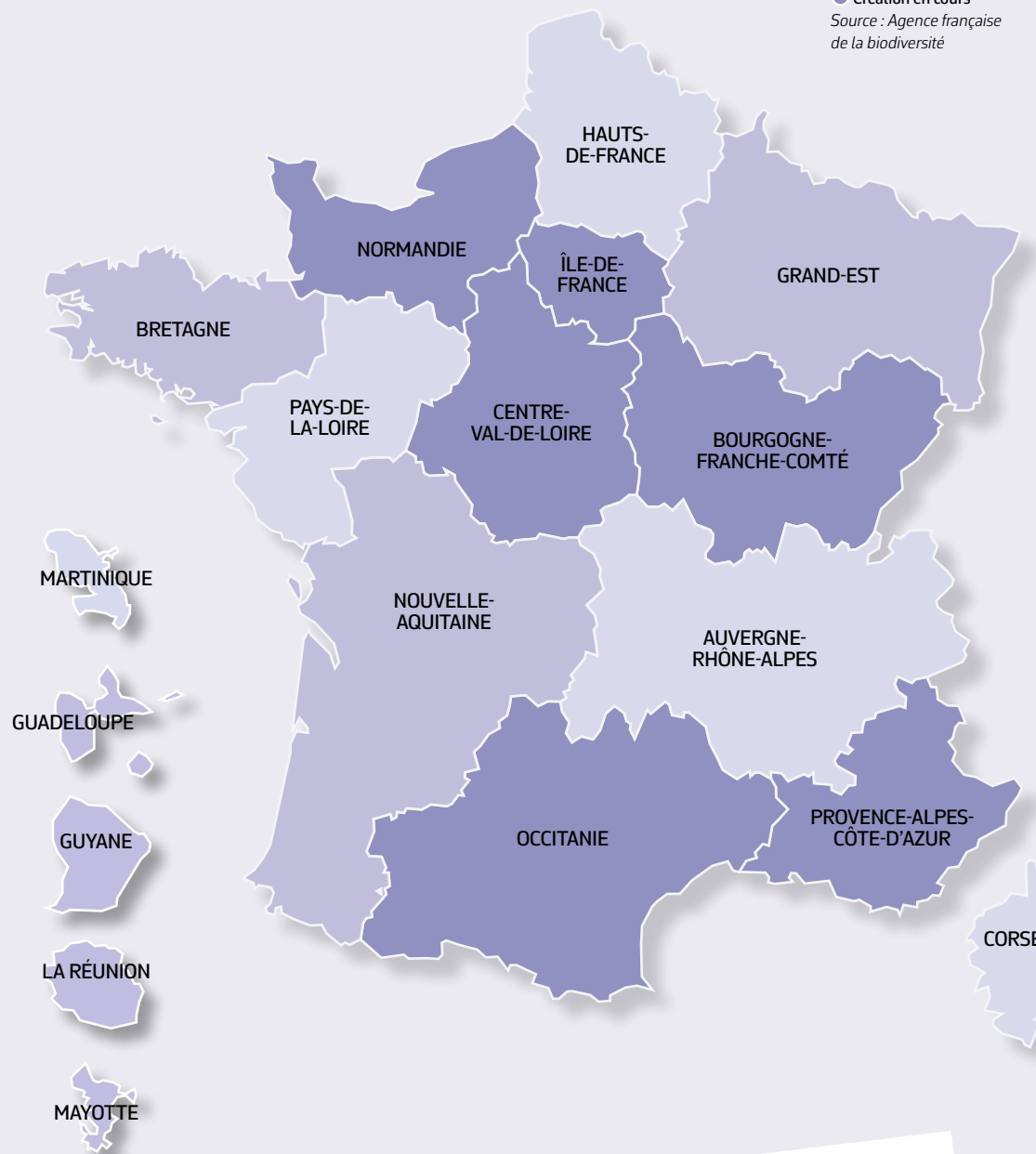
par la formation, la mise en réseau, l'échange d'expérience... Et encourager la mobilisation des citoyens, à l'image du concours « Défi famille énergie positive ». **Quelle sera sa gouvernance ?** A.M. Depuis 2010, nous avons un établissement public régional, l'ÉcoPôle. Notre volonté est de partir de l'existant pour bâtir une gouvernance en associant l'État, les Départements... On a lancé le chantier en novembre 2016. Un séminaire a réuni 200 partici-

pants fin janvier, dont beaucoup d'élus. Le 29 mars, notre convention de partenariat a été approuvée par l'Agence française de la biodiversité. En parallèle, nous avons pris des premiers contacts avec les six Départements. Nos deux agences de l'eau sont associées au projet. Notre objectif est de créer l'ARB après le vote des élus régionaux, prévu en octobre.

CONTACT
MAGUELONE HEDON
maguelone.hedon@regioncentre.fr

État d'avancement des Agences régionales de la biodiversité (au 4 mai 2017)

● Pas de décision à ce stade
● Réflexion en cours
● Création en cours
Source : Agence française de la biodiversité



La proposition Dans leurs 8 propositions pour le nouveau quinquennat, les Régions prônent une territorialisation des outils et moyens financiers de la transition énergétique et écologique. Celle-ci passe notamment par l'affectation aux Régions d'une ressource fiscale existante. Elles pourront ainsi exercer pleinement leur rôle de chef de file et financer leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité.

La Région accélère en 2017

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène une politique globale pour la biodiversité, en partenariat avec les acteurs et les territoires.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Lors des Assises régionales de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer le 9 novembre 2016, le président Christian Estrosi a affirmé sa volonté de conduire une politique environnementale ambitieuse. Celle-ci passe notamment par la multiplication et la diversification des Chemins de la biodiversité dans les espaces naturels, en milieu marin et urbain, et par la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB).

Aussi, la Région a lancé la phase de préfiguration de sa future ARB en approuvant la convention partenariale avec l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) le 17 mars dernier. Un Comité de pilotage stratégique réunit la Région, l'AFB, les services de la Préfecture, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement (ARPE), les six Départements, les Métropoles Aix-Marseille-Provence et Nice-Côte d'Azur, et la Communauté d'agglomération Toulon-Provence-Métropole.

Quatre ateliers de concertation ont été proposés aux partenaires entre le 30 mai et le 13 juin 2017, afin de recueillir leurs attentes et de lister les



Ouvert depuis 2012, le Parc Urbain des Papillons à Marseille accueille le grand public pour le sensibiliser à la biodiversité urbaine.

actions concrètes, prioritaires pour l'ARB, en y intégrant les composantes aquatiques, terrestres et marines de la biodiversité. Une journée proposée au deuxième semestre présentera le programme d'actions de l'ARB pour les prochaines années.

Biodiversité urbaine

Parallèlement la Région a engagé la discussion avec les collectivités pour élaborer une Convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) relative à la protection de la biodiversité. Cet outil, mis en place par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permet, entre autres, la création de ser-

vices unifiés. Enfin, la Région a souhaité se positionner sur le portage en tant que chef de file de projets européens. Ces projets financés entre 29% et 85% par l'Union Européenne portent sur le plan régional des déchets, le développement de la nature en ville, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les connectivités écologiques transalpines, et les interfaces villes et espaces naturels. Ils permettent à la Région d'accompagner le financement d'actions relevant de ses compétences, au sein de partenariats profitant aux acteurs et aux territoires. ●

CONTACT
SOPHIE PAVIOT-ZAMORA
spaviot@regionpaca.fr



RETOUR SUR...

Le 27 juin 2016, le Gouvernement avait pris l'engagement auprès de Régions de France de confier aux Régions la pleine responsabilité de la tarification des TER.

Cette mesure de clarification de l'action publique leur a été notifiée le 18 avril 2017 par un courrier d'Alain Vidalies, alors secrétaire d'État aux Transports. Cette mesure très atten-

due permettra aux Régions de mener leurs propres politiques de mobilité. Elles pourront ainsi clarifier et simplifier les tarifs (plus de 1 400 tarifications différentes aujourd'hui), et attirer de nouveaux clients vers les TER. Enfin, cette mesure va largement faciliter la mise en œuvre des nouvelles compétences des Régions en matière d'intermodalité.

LA LETTRE DES RÉGIONS

est publiée par Régions de France. Elle a été créée pour valoriser les innovations des 18 Régions et collectivités adhérentes de l'institution. Ses informations sont notamment issues de l'Observatoire des politiques régionales, créé en 2014 pour mettre à la disposition des Régions et de leurs partenaires des indicateurs d'impact, mutualiser les bonnes pratiques et favoriser le benchmark avec les Régions européennes.



La Lettre des Régions



282, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
Tél. : 33(0)1 45 55 82 48
Fax : 33(0)1 45 50 20 38
E-mail : info@regions-france.org
Site Internet : www.regions-france.org